



Date d'entrée :

Case réservée à l'administration

### **Demande d'octroi d'un congé-jeunesse**

à renvoyer au Service national de la jeunesse **au moins un mois avant** le début du congé sollicité

Type d'activité (1) : **Participation à une formation** ou à un perfectionnement de **cadres de mouvements de jeunesse ou d'associations culturelles et sportives** pour autant qu'elle vise essentiellement les jeunes

à remplir par le demandeur

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_

No / Rue : \_\_\_\_\_

CP / Localité : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Nom de la formation : \_\_\_\_\_

Lieu de la formation : \_\_\_\_\_

Date de la formation : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nombre de jours de congé-jeunesse demandés (4) : \_\_\_\_\_

Dates exactes des jours de congé-jeunesse demandés : \_\_\_\_\_

- Fonctionnaire / Employé de l'Etat  
 Employé privé / Secteur communal  
 Indépendant (2)

**Attention :**

**Congé-jeunesse non autorisé pour apprentis !**

- Formation dans le cadre de Erasmus + ou du Conseil d'Europe  
 Formation ou perfectionnement d'une organisation de jeunesse internationale  
 Formation pour encadrants de jeunes dans le domaine sportif (3)  
 Formation pour encadrants culturel (3)

**Signature du demandeur :**

à remplir par l'employeur

Nom de l'employeur : \_\_\_\_\_

No / Rue : \_\_\_\_\_

CP / Localité : \_\_\_\_\_

Motivation de l'avis défavorable : \_\_\_\_\_

**Avis de l'employeur :**

- Favorable  
 Défavorable

**Signature et cachet de l'employeur :**

à remplir par l'organisateur et la fédération

Nom de l'organisateur de la formation ou du perfectionnement (5) : \_\_\_\_\_

Nom de la fédération à laquelle appartient le club sportif : \_\_\_\_\_

**Validation du programme (6) :**

- Favorable  
 Défavorable

**Signature et cachet de l'organisateur et de la fédération :**

À renvoyer au : Service national de la jeunesse B.P. 707 L-2017 Luxembourg  
Renseignements : M. Urhausen Philip +352 247-86451 / [philip.urhausen@snj.lu](mailto:philip.urhausen@snj.lu)

Décision :  favorable pour \_\_\_\_\_ jours  
 défavorable

Pour le ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(1) Voir fiche « Critères d'éligibilité congé-jeunesse » ([www.animateur.snj.lu/congé-jeunesse](http://www.animateur.snj.lu/congé-jeunesse)) → « Formations éligibles pour le congé-jeunesse ».

(2) Veuillez **joindre le certificat d'affiliation** prouvant l'affiliation depuis deux années au moins à la sécurité sociale luxembourgeoise (<https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats.html>).

(3) Veuillez remplir et **joindre la déclaration en annexe**.

(4) La durée du congé-jeunesse complet ne peut dépasser soixante jours. Nul ne peut bénéficier d'un congé-jeunesse de plus de vingt jours par période de deux ans. Ce congé peut être fractionné; chaque fraction doit comporter au moins deux jours, sauf s'il s'agit d'une série cohérente de cours dont chacun dure une journée seulement. Le nombre de jours de congé-jeunesse auxquels peut prétendre le demandeur est limité à la durée de l'activité éligible. Le congé-jeunesse n'est pas cumulable avec d'autres congé spéciaux.

(5) **Convention ou agrément à joindre** (voir « Critères d'éligibilité congé-jeunesse »).

(6) Veuillez **joindre un programme** comportant les dates de l'activité et duquel il s'ensuit qu'il s'agit d'une activité/formation qui vise essentiellement les jeunes.

### **Annexe 3 – Déclaration congé-jeunesse**

#### **À remplir par le demandeur :**

Par la présente je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare participer à la formation pour entraîneurs sportifs / encadrants culturels \_\_\_\_\_ avec l'objectif prioritaire d'encadrer dans la suite essentiellement des jeunes.

**Signature, date**

#### **À remplir par le club sportif / l'association culturelle où le demandeur s'engage comme bénévole :**

Par la présente, le club sportif / l'association culturelle \_\_\_\_\_ confirme que M./ Mme \_\_\_\_\_ est bénévole dans notre club / association depuis le \_\_\_\_\_ et qu'il / elle participe à la formation pour entraîneurs sportifs / encadrants culturels susmentionnée avec l'objectif prioritaire d'encadrer essentiellement les jeunes de notre club / association.

**Signature, cachet, date**

# **CONGE-JEUNESSE**

## **CRITERES D'ELIGIBILITE**

### **Activités éducatives éligibles pour le congé-jeunesse :**

Sont éligibles pour le congé-jeunesse les activités suivantes :

- colonies de vacances, camps ou autres activités de loisir
- concours internationaux, y compris la préparation à ces concours
- stages musicaux, tournées d'orchestres
- stages dans le domaine de la créativité
- événements sportifs tels que colonies sportives, tournois loisirs

pour autant qu'elles s'adressent essentiellement à des jeunes et qu'elles soient organisées par un :

- organisme agréé ou conventionné par le ministre en charge de la Jeunesse, de l'Education, de la Culture, du Sport ou celui en charge de la Famille
- groupement affilié à une fédération reconnue par le ministre en charge de la Jeunesse, de l'Education, de la Culture, du Sport ou celui en charge de la Famille
- service public, école fondamentale ou lycée
- service communal

### **Formations éligibles pour le congé-jeunesse :**

Sont éligibles pour le congé-jeunesse les formations suivantes :

- formations d'animateur homologuées par le ministre de la Jeunesse
- formations ou séminaires internationaux offerts dans le cadre du programme « Erasmus + / Jeunesse en action », par le Service jeunesse du Conseil de l'Europe
- formations ou séminaires internationaux d'organisations internationales auxquelles sont affiliés des organismes nationaux agréés par le ministre de la Jeunesse
- formations pour animateurs dans le domaine culturel ou entraîneurs sportifs si celles-ci visent essentiellement l'encadrement de jeunes et pour autant qu'elles soient reconnues par un organisme conventionné avec ou agréé par le ministère de la Culture ou le ministère des Sports

### **Brevets reconnus comme équivalents au brevet d'aide-animateur, respectivement au brevet d'animateur :**

- Formations spécifiques :
  - o animateur sports-loisirs
  - o entraîneur avec formation spécifique pour l'entraînement des jeunes
  - o aide socio-familial (module enfants et famille)
- Formations professionnelles dans le domaine éducatif :
  - o éducateur/-trice gradué(e), éducateur/-trice diplômé(e)
  - o instituteurs/-trice, professeurs
  - o pédagogue
- Brevets reconnus dans des pays étrangers :
  - o Bafa (F)
  - o Juleika (D)